

possibilités qu'offrent six activités relatives à la vérification : la collecte de données; la promotion des échanges entre experts et diplomates; l'élargissement du rôle d'«enquêteur» assumé par le secrétaire général; l'utilisation d'aéronefs pour la vérification; le recours aux satellites; et la mise sur pied possible d'un système international de vérification¹.

Il est certain que l'on n'a pas pleinement profité des moyens dont l'ONU dispose aux chapitres de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données. Certes, la création du Registre des armes conventionnelles de l'ONU et les efforts déployés pour élaborer des mesures d'accroissement de la confiance et renforcer ainsi la Convention sur les armes biologiques et à toxines marquent des étapes importantes, mais il existe bien d'autres contextes où la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données favoriseraient la vérification du contrôle des armements, le renforcement de la confiance et les opérations de paix. Dans un travail de recherche antérieur parrainé par le Programme canadien de recherche sur la vérification, trois des auteurs du présent rapport ont affirmé que l'ONU assurerait sans doute un service précieux « [en formant] une instance qui acquerrait, intégrerait et analyserait l'information provenant de diverses sources et qui aiderait ainsi à vérifier le respect des accords multilatéraux et régionaux »².

Parmi les autres activités de vérification que le groupe d'experts de l'ONU citait et qui accroîtraient encore plus l'efficacité des opérations de paix figurait la surveillance aérienne et spatiale. La surveillance aérienne a été utilisée dans divers contextes : mentionnons ici les avions AWACS contrôlant les zones d'interdiction de vol dans l'ancienne Yougoslavie, et les avions employés par la Force multinationale et d'Observateurs dans la péninsule du Sinaï. Le coût de la mise au point d'un satellite de l'ONU demeure un obstacle, mais des informations

utiles aux fins de la vérification ont été fournies par des satellites commerciaux et par certaines sources nationales. En outre, l'Union de l'Europe occidentale a examiné la possibilité de déployer un satellite multinational de vérification, et la résolution des images prises par les satellites commerciaux s'est grandement améliorée. Un système coopératif de surveillance spatiale placé sous la gouverne du Conseil de sécurité de l'ONU est peut-être encore possible, sous la forme de MTI/MTM, surtout pour la vérification des accords auxquels seraient parties des États susceptibles de contribuer à la prolifération, et pour accroître la transparence ainsi que la stabilité mondiale et régionale. On obtient une synergie élevée en combinant les MTI/MTM ainsi que les échanges de données, les notifications, les inspections sur place, les mesures d'accroissement de la confiance, et les activités allant de pair avec les opérations de paix. La mise au point de systèmes internationaux et multinationaux axés sur des techniques pouvant être partagées à l'échelle mondiale accroîtra, chez les pays n'ayant ni leurs propres MTN ni accès aux données issues de tels moyens, la confiance voulue pour les convaincre que toutes les parties à un accord donné le respectent effectivement.

L'Assemblée générale a récemment demandé au secrétaire général d'entreprendre une étude approfondie sur les façons dont la vérification peut faciliter les activités de l'ONU dans les contextes du renforcement de la confiance, de la gestion des conflits, et du désarmement. Le gouvernement Clinton a déjà commencé à élaborer des propositions sur le renforcement des moyens dont l'ONU dispose pour recueillir et rechercher des renseignements : ainsi, l'ONU pourrait moderniser ses installations de commandement, de contrôle et de communications de manière à faciliter la transmission de renseignements à jour entre le siège de New York et les missions extérieures. Il est probable que les États-Unis vont déclassifier une plus grande quantité des données recueillies par leurs MTN

¹ *Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification*, Rapport n° 20 des Nations Unies, New York, 1991. (Document de l'ONU n° A/45/372.)

² Patricia Bliss McFate, et coll., *Endiguer la prolifération : la contribution des synergies de la vérification*, Étude sur la vérification du contrôle des armements n° 5, Ottawa : ministère des Affaires extérieures, mars 1993, p. 47.

